



PROJET D'EXPLOITATION DE LA NAPPE DE LA CÉZILLE

SIDEMO



SERVICE DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chemin du Montoly 1
Case postale
1196 Gland

Tél. : +41 22 354 04 30 – sidemo@gland.ch

A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU

La source du Montant, située sur la commune de Genolier, est exploitée grâce à une concession de l'Etat depuis les années 1950 par les communes d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland. D'un débit important, mais de qualité variable l'eau de la source nécessite un traitement complet. Afin de palier à ces désagréments, de couvrir les besoins de pointe estivale et de faire face au déficit hydrique qui se répète ces dernières années, les communes recherchent depuis une trentaine d'années le moyen de garantir la sécurité d'exploitation par le captage d'une nouvelle ressource en eau souterraine.

Ainsi, dans les années 80, une prospection a mis en évidence la présence de deux ressources profondes inexploitées (figure 1) :

- La nappe inférieure du Bois-de-Chênes
- La nappe inférieure de la Cézille

Des essais de pompage et un suivi a été réalisé sous la surveillance de notre hydrogéologue conseil des essais de pompage dans des puits provisoires ont montré qu'ils étaient sans impact sur l'hydrologie du Bois-de-Chênes et ses biotopes. En effet, ceux-ci sont liés à une autre nappe : la nappe du Bois-de-Chênes supérieure (figure 1).

Cet aquifère perché est séparé de la nappe profonde par une épaisse couche de moraine argileuse qui isole complètement les deux corps de gravier saturés en eau. La nappe inférieure du Bois-de-Chênes est également indépendante de la nappe inférieure de la Cézille, bien qu'occupant la même ancienne vallée qui bordait le glacier du Rhône il y a 20'000 ans et ceci grâce à un barrage morainique naturel (figure 1).

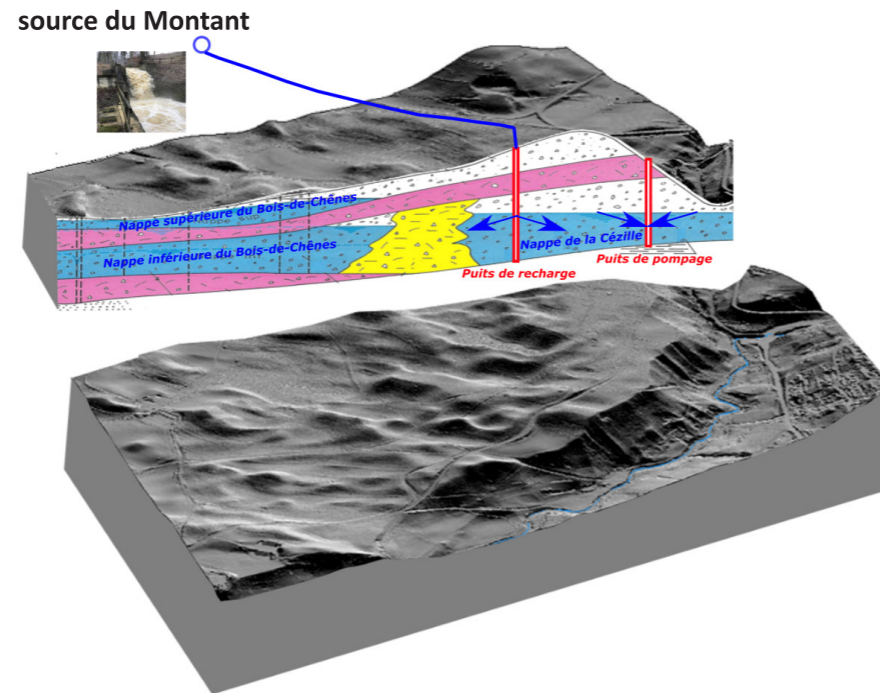


Figure 1 : Bloc-diagramme coupant le Bois-de-Chênes et la Cézille dans l'axe du « Sillon de la Côte ». En bleu, couches aquifères. En rose, couches de moraine. En jaune, bouchon morainique peu perméable séparant les deux nappes profondes. En rouge, les futurs puits. En bleu, conduite de recharge depuis la source du Montant

LE PROJET D'EXPLOITATION DE LA NAPPE DE LA CÉZILLE

Le projet d'exploitation de la nappe de la Cézille est spécifié dans le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) comme ressource à prioriser. La nappe présente une eau de bonne qualité ne nécessitant pas de traitement et permettrait de jouer à long terme le rôle de ressource en eau. Le projet permettra ainsi de garantir la sécurité d'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable et de défense incendie des Communes d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland. Le projet vise donc le renouvellement de la concession échue depuis plusieurs années par la demande au Canton d'une nouvelle concession globale Montant-Cézille.

Celle-ci doit permettre de poursuivre l'exploitation et le traitement de la source du Montant et de capter l'eau de la nappe de la Cézille dont la réalimentation naturelle est lente, raison pour laquelle il est prévu d'y infiltrer les excédents du Montant pendant les périodes où la consommation est moyenne et que la pleine capacité de traitement n'est pas sollicitée.

Ce concept nécessite la construction de nombreux ouvrages qui seront propriétés communes des membres de l'Entente intercommunale pour certains et propriétés privées de la Ville de Gland pour d'autres.

En aval du site de la Cézille, la ville de Gland devra compléter son réseau de transport des eaux en réalisant une conduite d'adduction Cézille-Gresolère permettant d'alimenter le réseau de distribution via le réservoir de la Gresolère.

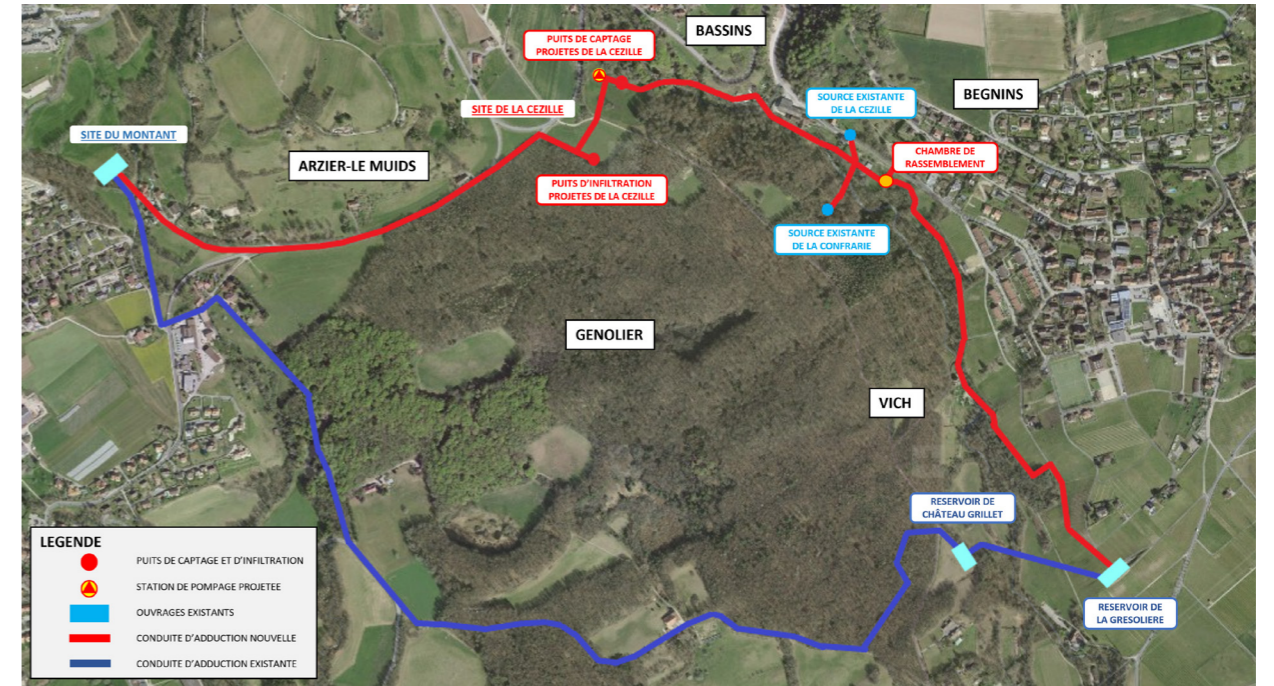


Figure 2 - Situation du projet d'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille

Entre la station de traitement des eaux du Montant et le site de la Cézille les réalisations suivantes sont nécessaires de la part de l'Entente :

1. Adaptation de la station de traitement du Montant ;
2. Conduite d'adduction Montant-Cézille pour infiltrer les excédents du complexe du Montant dans la nappe de la Cézille, d'une part et fournir l'approvisionnement d'appoint de la Cézille aux Communes d'Arzier-Le Muids et de Genolier, d'autre part ;
3. Puits d'infiltration sur la terrasse supérieure de la Cézille ;
4. Puits de captage sur la terrasse inférieure de la Cézille ;
5. Station de pompage de la Cézille vers le Montant ;
6. Chemin d'accès aux ouvrages de la Cézille.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le projet d'exploitation coordonnée de la source du Montant et de la nappe de la Cézille nécessite l'octroi par l'Etat de :

- Une concession pour utiliser l'eau de nappes souterraines publiques ;
- Une autorisation des travaux d'exécution des ouvrages valant permis de construire.

La consultation préalable des services cantonaux a été réalisée entre 2019 et 2021. Dès lors, la double enquête publique du projet, l'une auprès de la DGE-Eaux souterraines pour la concession et l'autre auprès des communes territoriales (cf. communes représentées sur la figure 2) pour les ouvrages est prévue pour le 1er trimestre 2022.

Dès que la concession sera octroyée, les travaux de prospection hydrogéologique par forage de reconnaissance, dont les crédits ont été accordés en février 2021, pourront débuter dans le courant du 2ème semestre 2022.

Sur la base de cette campagne de prospection, les propositions relatives aux ouvrages définitifs seront présentées aux membres de l'Entente intercommunale dans un second préavis de demande de crédit pour la réalisation de l'ensemble du projet de construction. Cette étape finale est projetée entre 2023 et 2024.